

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PHILIPPE DESFORGES « MJC PHILIPPE DESFORGES »

27 rue de la République
54000 NANCY
SIREN 775 615 263

Mesdames, Messieurs les membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE PHILIPPE DESFORGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Disponibilités :

Les disponibilités, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 320 159 euros, sont valorisées à leur valeur nominale et dépréciées le cas échéant sur la base de leur valeur d'inventaire.

Nos travaux ont consisté notamment à vérifier l'existence, l'exhaustivité et l'évaluation de ces disponibilités pour les principaux comptes, par confirmation directe auprès des établissements bancaires.

- Subventions d'exploitation :

Nous avons contrôlé l'application des règles et méthodes comptables mentionnées dans l'annexe des comptes annuels.

Nos contrôles ont notamment consisté à :

- Rapprocher les montants mentionnés au compte de résultat et dans l'annexe des comptes annuels avec les conventions conclues avec les financeurs,
- Vérifier le correct rattachement des subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 29 mai 2026

BATT AUDIT

Eric PIERRAT



Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	14 744	11 943	2 801	7 540
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 744	11 943	2 801	7 540
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	541 653	513 520	28 133	99 352
Terrains				
Constructions	183 842	181 006	2 836	5 397
Installations techniques, matériel et outillage	54 698	53 708	990	2 099
Autres immobilisations	303 112	278 806	24 306	91 856
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières	6 625	-	6 625	6 625
Participations et Créances rattachées	6 625	-	6 625	6 625
Autres titres immobilisés				
Prêts	-	-	-	-
Autres				
TOTAL (I)	563 022	525 463	37 559	113 517
COMPTES DE LIAISON (II)	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	9 861		9 861	9 632
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	21 185		21 185	5 699
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	40 148		40 148	67 707
Valeurs mobilières de placement				
Charges constatées d'avance	3 309		3 309	6 656
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	320 159		320 159	271 155
TOTAL (III)	394 661	-	394 661	360 849
Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-		
Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-		
Ecarts de conversion actif (VI)	-	-		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	957 683	525 463	432 220	474 366

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	253 025	253 025
Fonds propres statutaires	253 025	253 025
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	50 957	50 957
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	50 957	50 957
Report à nouveau	- 196 729	- 144 865
Excédent ou déficit de l'exercice	- 38 775	- 51 864
Situation nette (sous-total)	68 478	107 253
Fonds propres comptables	-	-
Subventions d'investissement	2 364	2 507
Provisions réglementées	-	-
TOTAL (I)	70 842	109 760
COMPTES DE LIAISON (II)	-	-
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
TOTAL (III)	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	50 000	50 000
Provisions pour charges	24 807	53 426
TOTAL (IV)	74 807	103 426
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 943	24 850
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	88 161	74 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	-	862
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	160 467	161 298
TOTAL (V)	286 571	261 180
Ecart de conversion passif (VI)	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	432 220	474 366

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	14 427	13 761
Ventes de biens et services	560 007	556 329
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	560 007	556 329
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	368 150	363 698
Concours publics et subventions d'exploitation	368 150	363 698
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	28 619	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	27 010	5 609
TOTAL I	998 213	939 397
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 266	26 655
Variation de stocks	- 228	- 222
Consommation exercice/tiers	304 065	309 961
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 117	24 849
Salaires et traitements	488 969	452 644
Charges sociales	130 633	123 612
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 516	17 555
Dotations aux provisions		4 693
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 729	2 951
TOTAL II	978 067	962 698
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 147	- 23 302
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 299	3 084
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 299	3 084
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	-	-
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 299	3 084
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	22 444	- 20 219

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
Produits exceptionnels (V)	-	22 259
Charges exceptionnelles (VI)	61 200	53 906
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 61 200	- 31 647
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V)	1 000 512	964 740
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 039 267	1 016 604
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	- 38 755	- 51 864
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	39 314	47 143
Prestations en nature	190 421	393 532
Bénévolat	56 794	37 058
TOTAL	286 528	477 733
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	39 314	47 143
Mise à disposition gratuite de biens	190 421	393 532
Prestations en nature		
Personnel bénévole	56 794	37 058
TOTAL	286 528	477 733

MJC Philippe Desforges

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Notre association, loi 1901, a pour objet de conduire des projets et des activités à vocation socio-culturelles, culturelles et sociales à Nancy et sa Métropole, l'ensemble est soutenu à par la contractualisation entre la ville de Nancy, l'ULMJC et la MJC DESFORGES d'une convention pluriannuelle de partenariat politique, économique et pédagogique.

Faits majeurs de l'exercice 2025 et événements postérieurs à la clôture.

En 2025, la subvention de la municipalité a été maintenu à l'identique par rapport à 2024. Cette stabilité se poursuit sur 2026.

Fait marquant en 2025, la MJC a fait l'objet, comme toutes les MJC de Nancy, d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, dont nous attendons prochainement les conclusions. Je tiens à remercier l'équipe et le CA pour leur implication dans les réponses apportées dans le cadre de cet exercice exigeant.

Au cours de l'exercice, les œuvres inscrites à l'actif du bilan pour une valeur brute de 73 560 € ont fait l'objet d'une évaluation par un commissaire-priseur indépendant, conduisant à retenir une valeur estimée de 12 340 €.

En conséquence, une dépréciation exceptionnelle de 61 220 € a été constatée afin de ramener ces actifs à leur valeur actuelle estimée.

Le printemps 2026 est marqué par le changement de direction et plusieurs départs au sein de l'équipe des permanents, et à l'heure où ce bilan est rédigé, le climat interne semble apaisé et pleinement favorable à une nouvelle dynamique collective. La MJC se prépare d'ailleurs, avec l'appui de la fédération 54, à mener un travail de coconstruction d'un nouveau projet de structure.

Règles et Méthodes Comptables

Information générale

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **432 220,35 €**

Le compte de résultat fait apparaître :

- un total produits de **1 000 512,32 €**
- un total charges de **1 039 287,00 €**

Soit un déficit de **38 774,68 €**

L'exercice comptable recouvre la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et comprend une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06 et du règlement modificatif 2023-03,
- Indépendance des exercices

MJC Philippe Desforges
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement
- Etablissement des états financiers en conformité avec le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement modificatif 2023-03.

Les comptes annuels ont été élaborés en tenant compte de l'application du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les principales évolutions significatives apportées par le Règlement ainsi que les incidences de ce changement de méthode comptable induit par sa première application sont les suivantes :

Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés par les changements relatifs à l'application des nouveaux règlements :

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais comptabilisée en résultat d'exploitation, pour un total de 2 K€ au 31/12/2025 (contre une quote-part de 2 K€ comptabilisée en résultat exceptionnel au 31/12/2024);
- les comptes de transferts de charges sont supprimés et les montants initialement comptabilisés dans ces comptes sont désormais comptabilisés dans des comptes de charges crédités (ces opérations représentent un total de 2 K€ au 31/12/2025).
- nouvelle définition du résultat exceptionnel, constitué uniquement des produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Œuvres d'arts

Les dons et legs d'œuvres d'art d'artistes sont comptabilisés pour 73 560 € en immobilisation par un compte de fonds propres associatifs. Conformément aux dispositions comptables, ces éléments d'actifs n'ont pas été amortis.

Une dépréciation des œuvres a été comptabilisée à la clôture des comptes pour 61 220 € sur la base de la dernière évaluation connue.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

MJC Philippe Desforges
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Indemnités de fin de carrière

Modalités de calcul des droits acquis au 31.12.2025 :

Personnel ayant plus de 49 ans

Convention collective : Eclat (ex Animation)

Le montant évalué des indemnités de fin de carrière s'élève à **24 807,13 €** (avec charges sociales).
Il est à observer que l'Association a constitué une provision pour faire face à ses engagements pour le montant évalué.

Produits constatés d'avance

Au 31/12/2025, le montant des produits constatés d'avance s'élève à **160 466,60 €**.
Conformément au principe d'indépendance des exercices comptables, il correspond à la perception par anticipation des cotisations adhérents du second et du troisième trimestre de la saison 2025/2026.

Contributions volontaires en nature

L'Association s'appuie, pour mener ses actions, sur la mise à disposition de locaux et de salles.
Le montant a été valorisé de la manière suivante par la Ville de Nancy :

Les contributions volontaires ont été évaluées en bas du compte de résultat conformément aux prescriptions du plan comptable associatif.

Au 31/12/2025, ces contributions volontaires s'élèvent à **286 528,36 €** et se décomposent comme suit :

Bénévolat (135 h évalué au cout du 15 €/heure) :	56 793,75 €
Mise à disposition des locaux (selon évaluation de la ville de Nancy)	190 421,00 €
Fluides (consommations estimées par la ville).....	39 313,61 €

MJC Philippe Desforges
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



Tableau de mouvements des immobilisations

Actif immobilisé	Début exerc.	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilis. Incorp.	14 744 €			14 744 €
Immobilis. Corporelles	537 875 €	3 778 €		541 653 €
Immobilis. Financières	6 625 €			6 625 €
TOTAL GENERAL	559 244 €	3 778 €		563 022 €

Tableau de mouvements des amortissements

Immob. Amortissables	Début exerc.	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilis. Incorp.	7 204 €	4 738 €	- €	11 943 €
Immobilis. Corporelles	438 524 €	13 777 €	- €	452 300 €
Immobilis. Financières	- €			- €
TOTAL GENERAL	445 728 €	18 516 €	- €	464 243 €

Provisions pour dépréciation

Immob. Amortissables	Début exerc.	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilis. Incorp.	- €	- €	- €	- €
Immobilis. Corporelles	- €	61 220 €	- €	61 220 €
Immobilis. Financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL	- €	61 220 €	- €	61 220 €

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	6 625 €		6 625 €
Autres créances clients	21 185 €	21 185 €	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	- €	- €	
Etat: subventions à recevoir	29 283 €	29 283 €	
Créances diverses	10 099 €	10 099 €	
Charges constatées d'avance	3 309 €	3 309 €	
Créances sociales	766 €	766 €	
TOTAL GENERAL	71 267 €	64 642 €	6 625 €

MJC Philippe Desforges
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	37 943 €	37 943 €		
Dettes sociales	84 297 €	84 297 €		
Dettes fiscales	3 874 €	3 874 €		
Autres dettes	- €	- €		
Produits constatés d'avance	160 467 €	160 467 €		
TOTAL GENERAL	286 571 €	286 571 €		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Montant
Exploitation	3 309 €
Financières	-
Exceptionnelles	-
TOTAL	3 309 €

CHARGES A PAYER	Montant
Divers charges à payer	9 709 €
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	9 709 €
Provision pour congés payés	48 364 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES	48 364 €

PRODUITS À RECEVOIR	Montant
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	6 625 €
Créances clients et comptes rattachés	701 €
Autres créances	10 099 €
Disponibilités	-
Etat – subventions à recevoir	29 283 €
TOTAL	46 708 €

Taxe d'habitation :

MJC Philippe Desforges
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



En 2024, la taxe d'habitation a été mise en recouvrement par l'administration fiscale pour un montant de 11 128 € (pénalités incluses). Un dégrèvement des pénalités a été réclamé en avril 2025 pour annuler totalement la dette. Une subvention d'exploitation exceptionnelle a été versée par la Ville de Nancy en juillet 2025 pour compenser le montant versé.

Provisions pour risques et charges :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant
Provisions / pensions et obligations	24 807 €
Autres provisions pour risques	50 000 €
TOTAL	74 807 €

Un litige prud'homal est en cours depuis juillet 2024. Les prétentions financières de la partie demanderesse s'élèvent à 88 000 € chargés.

L'appréciation du risque financier lié à ce litige a conduit l'association à comptabiliser, depuis l'exercice dernier, une provision pour risques à hauteur de 50 000 €.

La constitution de cette provision ne saurait être assimilée à une reconnaissance même partielle du bien fondé des demandes du salarié.

VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat N-1	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	253 025 €				253 025 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Écart de réévaluations					
Réserves	50 957 €				50 957 €
Report à nouveau	-144 865 €	- 51 864 €			-196 729 €
Résultat comptable de l'exercice	- 51 864 €	51 864 €		- 38 775 €	- 38 775 €
Subventions d'investissement	2 507 €		2 000 €	-2 143 €	2 364 €
Provisions réglementées					
TOTAUX	109 760 €	-	2 000 €	-40 918 €	70 842 €

Subventions d'exploitation reçues

MJC Philippe Desforges
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



Subvention participation Etat FONJEP	7 107 €
Subvention Métropole Ecole de Musique	6 000 €
Subvention Ville	341 400 €
Subvention ASP apprentis	3 000 €
Subvention Ville 15 ans klap klap	1 500 €
Subvention départementale Klap-Klap	3 000 €
Subvention Jeunesse et Sports Klap-klap	1 500 €
Subvention Passeurs d'Images Klap-Klap	1 500 €
Subvention Ville bibliothèque	1 000 €
TOTAL GENERAL	366 007 €